

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize, le dix octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MEXY (Mthe-et-Melle), étant assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de M. Pierre FIZAINÉ, Maire.

Etaient présents :

Mmes Céline RACADOT – Corinne REYTER – Elisabeth THIRY
MM. Noël BELLI – Jean-Pierre BIANCHI – Christian BORELLI – Christophe COCQUERET – Pierre FIZAINÉ – Fabrice FRANCHINA – Oscar SCROCCARO – Mario TODESCHINI – Frédéric WILMIN

Excusés et représentés :

Mme Carine ANGELOVSKI par Pierre FIZAINÉ
Mme Danielle GUILLAUME par Jean-Pierre BIANCHI
M. Saverio MURGIA par Mario TODESCHINI
M. Madjid HADJADJ par Christophe COCQUERET
Mme Maryse PETER par Céline RACADOT

Absents :

Mmes Fabienne AGLAT – Céline BAUDIN

Il a été procédé, conformément à l'article 29 du Code de l'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, ayant obtenu la majorité des suffrages, Mme Corinne REYTER a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1) Approbation du PLU ;

Monsieur BELLI regrette d'avoir été au courant du projet de lotissement de derrière la grotte que tardivement.

Monsieur TODESCHINI informe qu'il vote contre l'arrêt du PLU car il n'avait pas connaissance du projet de lotissement de derrière la grotte et que certains terrains ont été déclassés.

Monsieur SCROCCARO indique qu'il ne participera pas au vote car il souhaite que les terres agricoles doivent rester agricoles.

Monsieur le Maire répond que sur le POS, il y avait beaucoup de parcelles classées en 1NA donc de nombreux lotissements étaient possibles. Néanmoins, le SCOT et le PLH obligent à avoir au maximum une centaine de logements d'ici à 2020. La commune ne peut déroger à cette règle ce qui implique un déclassement obligatoire au vu du lotissement communal du sauci fossé, du lotissement de la grotte et des dents creuses.

Monsieur le Maire ajoute également qu'au niveau des terres agricoles, c'est l'agriculteur lui-même qui a vendu ses parcelles au lotisseur.

2) Questions diverses.

- Monsieur FRANCHINA informe qu'il refuse une sortie de camions dans la rue Paul Verlaine. Monsieur le Maire dit que l'espace vert de la rue Paul Verlaine (situé au fond de la rue) est une propriété privée de la commune et qu'elle le restera sous cette municipalité.

- Monsieur BELLI indique que suite aux incendies survenus dans Mexy ces derniers temps, il conviendrait d'étendre la mise en place de système de vidéo surveillance au-delà des écoles. Monsieur le Maire répond que la préfecture a débloqué des fonds pour la sécurisation des écoles et que le projet de vidéo protection s'inscrit dans un premier temps dans ce cadre. La préfecture a d'ores et déjà donné son accord pour démarrer les travaux. Ainsi, ce dispositif sera prochainement déployé.

- Monsieur FRANCHINA ajoute qu'il s'est renseigné auprès des services de la préfecture et que le recours à un organisme de sécurité privé est possible pour sécuriser les bâtiments publics. Monsieur le Maire répond qu'il est en étroite collaboration avec le commissaire et que les affaires avancent.
- Madame REYTER informe que 550 brioches ont été vendues à l'occasion de l'opération brioches de l'amitié, soit une recette de 2 783,07 €. Elle remercie les équipes de bénévoles et les invite à un pot de l'amitié le 19 octobre à l'AEIM de Saint Charles.
- Monsieur COCQUERET annonce qu'une quinzaine de jeunes ont participé au déménagement de la Mairie le week-end du 1^{er} octobre. Ils ont également apporté spontanément leur participation à la soirée inter association de ce week-end. Avec les bénéfices de leurs différentes manifestations, les jeunes se rendront au spectacle de Gad Elmaleh et Kev Adams le 19 octobre au Galaxie d'Amnéville. Par la suite, lors du prochain salon des vins, ils organiseront une tombola à l'instar de celle du mois d'avril. Le bilan de jeunes en action est positif. Une bonne dynamique s'est installée.